



# Terre plurielle

Fondation d'entreprise Bouygues Construction



## Terre plurielle soutient vos projets

**BOUYGUES  
CONSTRUCTION**

## Terre Plurielle : la fondation d'entreprise de Bouygues Construction

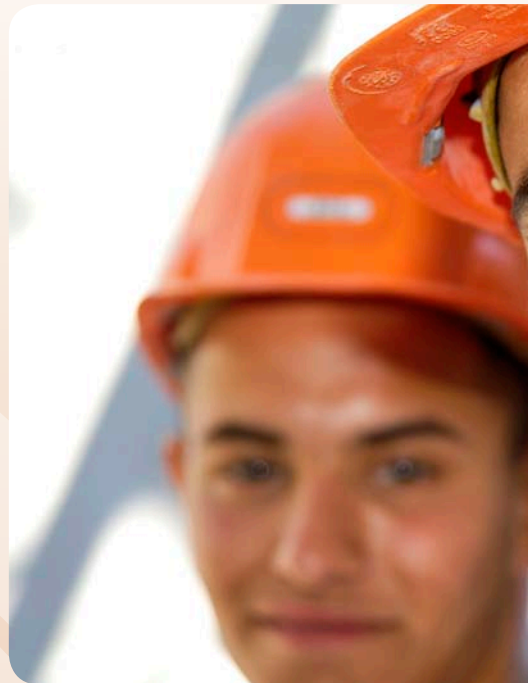
Terre Plurielle a pour objet d'apporter son soutien financier à des projets parrainés par des collaborateurs de Bouygues Construction visant à favoriser l'accès à la santé, l'éducation et l'insertion de populations en difficulté, aussi bien en France qu'à l'international.

Cette action s'inscrit pleinement dans l'axe 7 d'Actitudes, notre projet de développement durable qui nous engage à « participer à la vie économique et sociale des territoires où nous sommes implantés ».

Terre Plurielle peut également répondre à des situations d'urgence, dans le cadre des domaines d'intervention définis, à la suite de catastrophes naturelles, par exemple.

Ses domaines d'intervention sont assez vastes afin de répondre aux demandes des collaborateurs :

- Santé : prise en charge de la santé des populations (hygiène, accès aux soins, vie à l'hôpital...)
- Handicap : amélioration des conditions de vie, facilitation de l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux services et aux loisirs ;
- Éducation : facilitation de l'accès aux savoirs et aux études à des jeunes en situation difficile ;
- Insertion : soutien des entreprises ou associations agissant en faveur de l'insertion professionnelle et de la formation des personnes en difficulté.



## Comment Terre Plurielle fonctionne-t-elle ?

Terre Plurielle est une fondation d'entreprise au sens de la loi n°87-51 du 23 juillet 1987, dont Bouygues Construction est membre fondateur. À ce titre, elle a été autorisée par arrêté préfectoral. Cette fondation d'entreprise est administrée par un Conseil d'administration, avec l'appui d'un Comité de sélection et d'un Délégué général.



### **Le Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration prend toutes les décisions dans l'intérêt de la fondation (décision sur la stratégie de la fondation, vote du budget, approbation des comptes...) et étudie certains projets de partenariat.

Il se réunit au moins une fois par an et aussi souvent que l'un de ses membres le demande. Il comprend huit personnalités de Bouygues Construction et quatre personnalités extérieures au Groupe, spécialistes des domaines d'intervention.

### **Le Comité de sélection**

Le Comité de sélection analyse les projets présentés à Terre Plurielle, fait un reporting régulier au Conseil d'administration sur les actions accomplies, prend toutes les décisions utiles dans le cadre de la politique décidée par le Conseil d'administration.

Nommé par le Conseil d'administration, il se compose de collaborateurs fonctionnels et opérationnels issus des différentes filiales de Bouygues Construction.

### **Le Délégué général**

Il instruit les projets candidats et les soumet au Comité de sélection ou au Conseil d'administration. Nommé par le Président du Conseil d'administration, il accompagne et assure la mise en œuvre des projets sélectionnés.



## **Vous souhaitez nous soumettre un projet, comment faire ?**

En proposant un projet, vous vous engagez à être l'interface entre l'association qui bénéficiera du financement et Terre Plurielle.

Vous devenez ainsi le parrain ou la marraine du projet.

## **Quelles sont les conditions pour soumettre votre projet ?**

- Travailler dans l'une des filiales de Bouygues Construction en France ou à l'étranger ;
- Être en contrat à durée indéterminée (CDI) depuis 6 mois minimum ;
- Les projets devront être soutenus par :
  - Une association française pour les projets situés en France ;
  - Un organisme à but non lucratif pour les projets situés à l'étranger.

Trois types de projets peuvent être présentés :

- Projets parrainés par des collaborateurs à titre individuel ;
- Projets parrainés par des collaborateurs en équipe ;
- Projets proposés directement à Terre Plurielle par un organisme d'intérêt général (association...).



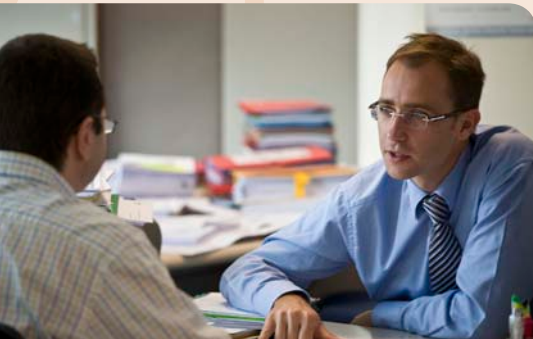
## **Quels sont les critères de sélection des projets ?**

Chaque projet parrainé doit remplir les conditions suivantes pour être examiné par le Comité de sélection ou par le Conseil d'administration :

- Dimension d'intérêt général ;
- Caractère concret, apolitique et non religieux ;
- Sérieux et traçabilité des fonds de l'organisme partenaire.

Le Comité de sélection ou le Conseil d'administration examinera les projets selon cinq critères :

- La conformité à l'objet et aux domaines d'intervention ;
- L'utilité du projet ;
- La faisabilité du projet ;
- La pérennité du projet ;
- L'implication du ou des collaborateur(s).





### **Où sont localisés les projets ?**

Les projets pourront être situés aussi bien en France qu'à l'international, de préférence dans l'un des pays où Bouygues Construction intervient.

## Les quatre étapes de sélection de votre dossier

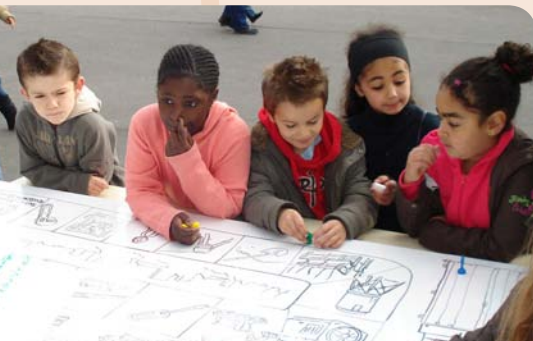
### 1<sup>ère</sup> étape : la constitution du dossier

Connectez-vous sur le site [www.terreplurielle.org](http://www.terreplurielle.org), téléchargez le dossier et renvoyez-le complété en deux exemplaires à :

Terre Plurielle – Fondation d'entreprise Bouygues Construction  
À l'attention de Quentin d'Épenoux  
1, avenue Eugène Freyssinet - Guyancourt  
78061 - Saint-Quentin-en-Yvelines

### 2<sup>e</sup> étape : la présélection du dossier

Vous recevrez un mail de confirmation de la part de Terre Plurielle. Votre dossier sera alors examiné afin de déterminer s'il est complet et si le projet exposé répond aux critères de sélection de Terre Plurielle. En cas de dossier incomplet, vous serez avertis par mail des pièces manquantes à nous retourner.



Si votre projet répond aux critères de sélection, vous serez contactés par Terre Plurielle afin de convenir d'un rendez-vous physique ou téléphonique pour étudier de manière plus approfondie votre demande.



#### 4<sup>e</sup> étape : la mise en place du financement

Si la demande de soutien est acceptée, vous serez informés par courrier. Quentin d'Epenoux prendra contact avec vous afin de convenir de toutes les modalités et suivra l'évolution de votre projet tout au long de sa mise en place.



#### 3<sup>e</sup> étape : la présentation au Comité de sélection ou au Conseil d'administration

Après validation des étapes précédentes par Terre Plurielle, tout projet retenu sera soumis en fonction de la subvention demandée :

- au Comité de sélection ou
- au Conseil d'administration

L'éventuelle attribution de la subvention ainsi que son montant seront décidés lors de ces comités.



# Terre plurielle

Fondation d'entreprise Bouygues Construction

## Contact

Quentin d'Epenoux - Délégué général

Tél. : 01 30 60 51 19

Fax : 01 30 60 20 91

Mail : [contact@terreplurielle.org](mailto:contact@terreplurielle.org)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à visiter notre site internet [www.terreplurielle.org](http://www.terreplurielle.org)



Terre Plurielle – Fondation d'entreprise Bouygues Construction  
1, avenue Eugène Freyssinet - Guyancourt  
78061 - Saint-Quentin-en-Yvelines